

Délibération du Comité syndical

N° CS25-2019

Séance du 23/05/2019

**Syndicat Mixte d'Energies du
Département de l'Hérault**

L'an deux mil dix-neuf, le 23 du mois de mai à 14h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du comité syndical d'Hérault Energies, sous la présidence de Monsieur Jacques RIGAUD, Président, dûment convoqués le 09 mai 2019.

PRESENTS : M. Jacques RIGAUD en qualité de représentant du Conseil Départemental.

M. Gérard BARO, M. Francis BOUTES, M. Michel BOZZARELLI, M. CARRIERE Michel, M. Philippe LAGARDE, M. Jacques LIBRETTI, M. Richard PITAVAL, M. Patrick SOL, en qualité de représentants des communes.

M. Max ALLIES, M. Francis PRATX, M. Daniel RENAUD, M. Marc ROUDIL, M. Serge PESCE en qualité de représentants des EPCI.

EXCUSES : M. Jean-Luc FALIP, Mme Julie GARCIN-SAUDO, M. Jacques ADGE, M. Philippe DOUTREMEPUICH, M. Vincent GAUDY, Mme Lydie GLEIZES, M. Daniel VIALA, M. Jacques PEYRAS, M. Luc ZENON, M. Laurent JAOU, M. Jean-Marc LUSSERT, Mme Eliane LLIORET, Mme Stéphanie JANIN, Mme Isabelle GUIRAUD, Mme Patricia MIRALLES,

Ont donné pouvoir : M. Jean-Luc FALIP à M. Jacques RIGAUD, Mme Julie GARCIN-SAUDO à M. Francis BOUTES, M. Philippe DOUTREMEPUICH à M. Philippe LAGARDE, M. Christophe MORGO à M. Max ALLIES, Mme Lydie GLEIZES à M. Michel BOZZARELLI, M. Jacques PEYRAS à M. Daniel RENAUD, M. Jacques ADGE à M. Gérard BARO.

Absents : M. Kléber MESQUIDA, M. Philippe VIDAL, Mme Bernadette VIGNON, Mme Nicole MORERE, M. Guillaume FABRE, M. Michaël DELAFOSSE, M. Daniel GUIBAL.

Autre personne excusée : M. Thierry DAVIN Payeur Départemental

Le secrétariat a été assuré par : M. Michel CARRIERE

Nombre de membres titulaires en exercice	36
Nombre de membres présents	14
Nombre de membres représentés	7
Nombre de suffrage exprimés	20
Votes pour	20
Votes contre	
Abstentions	

Objet : décisions du Président

Monsieur le Président rend compte à l'Assemblée des décisions qu'il a été amené à prendre depuis la séance du 4 avril 2019, dans le cadre de la délégation du comité syndical :

Le comité syndical, après en avoir délibéré

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Départements, des Communes et des Régions, modifiée,

Vu les statuts de Hérault Energies,

Vu la délibération n° CS25 du 29 avril 2015, portant délégation du comité syndical au Président,

Entendu l'exposé du rapporteur, le Président ne prenant pas part au vote :

- **ACTE les décisions prises par la Président depuis le comité syndical du 4 avril 2019 :**

o **Marché publics**

- 1) **23 avril 2019 : ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE (AMO) pour le renouvellement des concessions de distribution d'électricité et de fourniture d'électricité aux tarifs réglementés.**

Lot	Intitulé	Marché attribué à	Montant en € TTC
Lot 1	territoire Enedis	NALDEO Stratégies Publiques & RAVETTO Associés	62 800,80
Lot 2	territoire CESML		53 437,20

- 2) **23 avril 2019 : Maîtrise d'œuvre pour le suivi des travaux d'installations de chaufferies à énergie-bois à LODEVÉ et SAINT PONS DE THOMIERES**

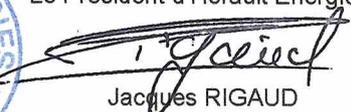
Lot	Intitulé	Marché attribué à	Montant en € TTC
Lot 1	Lodève	Groupement FC INGENIERIE – ARCHITECTURE URBANISME	10 200,00
Lot 2	St Pons de Thomières	PAYSAGE – ATELIER D'ARCHITECTURE HESTIA	21 000,00

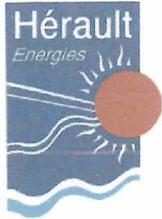
- o **07 mai 2019 Décision d'estimer en justice : défense du syndicat Hérault Energies contre Madame IMBERT Nadia veuve MARQUET : suite à un sinistre sur chantier, afin de défendre les intérêts du Syndicat, la SMACL (assureur du syndicat) a confié à la SELARL Gil-Fourrier & Cros, société d'avocats située à Montpellier la charge de le représenter dans cette instance.**

o **Conventions :**

- **23 conventions financières pour un montant total de travaux de 2 231 731,09 € TTC**

- **AUTORISE le Président à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions.**

<p>Le Président :</p> <p>- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,</p> <p>- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.</p>	<p>Fait et délibéré en séance</p> <p>Le 23/05/2019,</p> <p>Le Président d'Hérault Energies,</p>  <p>Jacques RIGAUD</p> 
--	--



Délibération du Comité syndical

N° CS26-2019

Séance du 23/05/2019

**Syndicat Mixte d'Energies du
Département de l'Hérault**

L'an deux mil dix-neuf, le 23 du mois de mai à 14h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du comité syndical d'Hérault Energies, sous la présidence de Monsieur Jacques RIGAUD, Président, dûment convoqués le 09 mai 2019.

PRESENTS : M. Jacques RIGAUD en qualité de représentant du Conseil Départemental.
M. Gérard BARO, M. Francis BOUTES, M. Michel BOZZARELLI, M. CARRIERE Michel, M. Philippe LAGARDE, M. Jacques LIBRETTI, M. Richard PITAVAL, M. Patrick SOL, en qualité de représentants des communes.
M. Max ALLIES, M. Francis PRATX, M. Daniel RENAUD, M. Marc ROUDIL, M. Serge PESCE en qualité de représentants des EPCI.

EXCUSES : M. Jean-Luc FALIP, Mme Julie GARCIN-SAUDO, M. Jacques ADGE, M. Philippe DOUTREMEPUICH, M. Vincent GAUDY, Mme Lydie GLEIZES, M. Daniel VIALA, M. Jacques PEYRAS, M. Luc ZENON, M. Laurent JAOL, M. Jean-Marc LUSSERT, Mme Eliane LLIORET, Mme Stéphanie JANIN, Mme Isabelle GUIRAUD, Mme Patricia MIRALLES,

Ont donné pouvoir : M. Jean-Luc FALIP à M. Jacques RIGAUD, Mme Julie GARCIN-SAUDO à M. Francis BOUTES, M. Philippe DOUTREMEPUICH à M. Philippe LAGARDE, M. Christophe MORGO à M. Max ALLIES, Mme Lydie GLEIZES à M. Michel BOZZARELLI, M. Jacques PEYRAS à M. Daniel RENAUD, M. Jacques ADGE à M. Gérard BARO.

Absents : M. Kléber MESQUIDA, M. Philippe VIDAL, Mme Bernadette VIGNON, Mme Nicole MORERE, M. Guillaume FABRE, M. Michaël DELAFOSSE, M. Daniel GUIBAL.

Autre personne excusée : M. Thierry DAVIN Payeur Départemental

Le secrétariat a été assuré par : M. Michel CARRIERE

Nombre de membres titulaires en exercice	36
Nombre de membres présents	14
Nombre de membres représentés	7
Nombre de suffrage exprimés	21
Votes pour	21
Votes contre	
Abstentions	

Objet : Rectification de la délibération CS09-2019 du 4 avril 2019 : affectation des résultats 2018

Monsieur le vice-président Francis BOUTES expose : le budget primitif 2019 a été adopté en intégrant les résultats de l'exercice 2018. En raison d'erreurs matérielles sur l'affectation des résultats du budget principal et du budget annexe IRVE, il convient de rectifier la délibération n° CS09 du 4 avril 2019.

Après en avoir délibéré, le comité syndical,

Vu la délibération n° CS09 du 4 avril portant affectation des résultats de l'exercice 2018,
Vu la délibération n° CS11 du 4 avril 2019 relative au vote du budget primitif 2019 avec intégration des résultats 2018

Entendu l'exposé du rapporteur,

- **CONSIDERANT** qu'une erreur matérielle est intervenue dans la délibération n° CS09 relative à l'affectation des résultats 2018 du BUDGET PRINCIPAL et du BUDGET ANNEXE IRVE du syndicat,
- **CONSIDERANT** que l'excédent de fonctionnement 2018 du budget principal est de 8 076 768,28 €,
- **CONSIDERANT** que le déficit d'investissement 2018 du budget annexe est de 258 844,05 €,
- **RECTIFIE** la délibération n° CS09 du 4 avril 2019 comme suit :

o **Budget principal :**

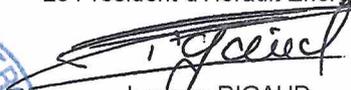
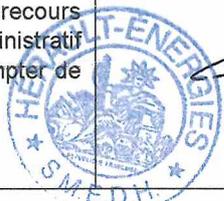
002-R	Excédents de fonctionnement	5 156 212,24
001-D	Déficit d'investissement	4 478 543,53
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	2 920 556,04

o **Budget annexe IRVE :**

002 - D - Déficit de fonctionnement	-	78 555,43
001- D - Déficit d'investissement		258 844,05
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé		-

o **Budget annexe PRESTATIONS DE SERVICE :** sans changement

- **PRECISE** que les ajustements nécessaires sont inscrits au Budget Supplémentaire 2019.
- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

<p>Le Président :</p> <ul style="list-style-type: none">- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.	<p>Fait et délibéré en séance</p> <p>Le 23/05/2019,</p> <p>Le Président d'Hérault Energies,</p> <p> Jacques RIGAUD</p> 
--	--



Délibération du Comité syndical

N° C27 -2019

Séance du 23/05/2019

**Syndicat Mixte d'Energies du
Département de l'Hérault**

L'an deux mil dix-neuf, le 23 du mois de mai à 14h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du comité syndical d'Hérault Energies, sous la présidence de Monsieur Jacques RIGAUD, Président, dûment convoqués le 09 mai 2019.

PRESENTS : M. Jacques RIGAUD en qualité de représentant du Conseil Départemental.
M. Gérard BARO, M. Francis BOUTES, M. Michel BOZZARELLI, M. CARRIERE Michel, M. Philippe LAGARDE, M. Jacques LIBRETTI, M. Richard PITAVAL, M. Patrick SOL, en qualité de représentants des communes.
M. Max ALLIES, M. Francis PRATX, M. Daniel RENAUD, M. Marc ROUDIL, M. Serge PESCE en qualité de représentants des EPCI.

EXCUSES : M. Jean-Luc FALIP, Mme Julie GARCIN-SAUDO, M. Jacques ADGE, M. Philippe DOUTREMEPUICH, M. Vincent GAUDY, Mme Lydie GLEIZES, M. Daniel VIALA, M. Jacques PEYRAS, M. Luc ZENON, M. Laurent JAOU, M. Jean-Marc LUSSERT, Mme Eliane LLIORET, Mme Stéphanie JANIN, Mme Isabelle GUIRAUD, Mme Patricia MIRALLES,

Ont donné pouvoir : M. Jean-Luc FALIP à M. Jacques RIGAUD, Mme Julie GARCIN-SAUDO à M. Francis BOUTES, M. Philippe DOUTREMEPUICH à M. Philippe LAGARDE, M. Christophe MORGO à M. Max ALLIES, Mme Lydie GLEIZES à M. Michel BOZZARELLI, M. Jacques PEYRAS à M. Daniel RENAUD, M. Jacques ADGE à M. Gérard BARO.

Absents : M. Kléber MESQUIDA, M. Philippe VIDAL, Mme Bernadette VIGNON, Mme Nicole MORERE, M. Guillaume FABRE, M. Michaël DELAFOSSE, M. Daniel GUIBAL.

Autre personne excusée : M. Thierry DAVIN Payeur Départemental

Le secrétariat a été assuré par : M. Michel CARRIERE

Nombre de membres titulaires en exercice	36
Nombre de membres présents	14
Nombre de membres représentés	7
Nombre de suffrage exprimés	21
Votes pour	21
Votes contre	
Abstentions	

Objet : BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2019

Monsieur le vice-président Francis BOUTES expose : en lien avec la rectification d'affectation des résultats 2018 le projet de budget supplémentaire rectifie les inscriptions budgétaires correspondantes, abonde les comptes de dépenses et recettes et met en cohérence le budget principal et le budget annexe IRVE 2019 du syndicat.

Après examen des propositions pour le budget supplémentaire, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical,

**Vu les crédits inscrits au budget primitif 2019, pour le budget principal et le budget annexe IRVE,
Entendu l'exposé du rapporteur,**

CONSIDERANT qu'il convient :

- d'ajuster les inscriptions budgétaires, suite à la rectification d'affectation des résultats 2018,
- d'intégrer les ICNE du Syndicat d'Electrification LODEVE LE CAYLAR, opération faite par Monsieur le Payeur Départemental en 2018,
- de rectifier l'intégration des résultats d'investissements des syndicats d'électrification dissouts, réalisée par Hérault Energies en 2018,

- **ADOpte le BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2019 dans les conditions suivantes :**

- o Budget principal

Equilibre budgétaire

	Investissement	Fonctionnement	TOTAL
Dépenses	6 554 192,70	1 643 965,02	8 198 157,72
Recettes	6 554 192,70	1 643 965,02	8 198 157,72
Solde	0,00	0,00	0,00

Section de fonctionnement

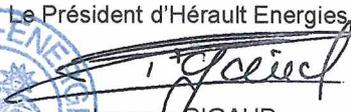
RECETTES DE FONCTIONNEMENT				1 643 965,02
01	002	REEL	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	1 560 845,02
			Affectation complémentaire	1 557 987,49
			Intégration des ICNE du SIELL	2 857,53
Chapitre 70 - Produits de services, domaine et ventes				40 920,00
816	70878	REEL	PARTICIPATIONS ECARTS AGRICOLES	40 920,00
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante				42 200,00
816	7510	REEL	REDEVANCE CONCESSION R1 ENEDIS	18 000,00
816	7513	REEL	REDEVANCE CONCESSION R2 CESML	20 400,00
816	7514	REEL	REDEVANCE R1 GAZ	3 800,00

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				1 643 965,02
01	023	ORDRE	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 272 144,70
Chapitre 014 - Atténuation de produits				219 000,00
	7398	REEL	REVERSEMENT TCCFE	219 000,00
Chapitre 011 - Charges à caractère général				95 344,36
20	611		PRESTATIONS DE SERVICE	10 000,00
020	6161		RESPONSABILITÉ CIVILE	3 000,00
020	617		ETUDES ET RECHERCHES	51 620,00
020	6184	REEL	VERSEMENTS À DES ORGAN.FORM.	5 000,00
20	6218		AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	20 724,36
020	6237		PUBLICATIONS	5 000,00
Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés				3 130,00
020	6456	REEL	COTISATIONS FNC SUPPL.FAM.	130,00
020	6488		CHEQUES DEJEUNER	3 000,00
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante				23 345,96
020	6541	REEL	CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR	20 145,96
93	6574		SUBV. FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS ET AUTRES	3 200,00
Chapitre 66 - Charges financières				31 000,00
	66111	REEL	INTERETS REGLES A ECHEANCE	26 000,00
	6688	REEL	AUTRES CHARGES FINANCIERES	5 000,00

Section d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT				6 554 192,70
01	021	ORDRE	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 272 144,70
01	1068	REEL	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	1 200 000,00
Chapitre 13 - Subventions d'investissement				4 005 048,00
814	13241		COMMUNES	1 241 524,00
814	13241		PARTICIPATIONS COLLECTIVITES TRAVAUX EP TRANSFERT	654 156,00
816	13218	REEL	SUBVENTION ETAT AUTRES	334 000,00
816	13241		PARTICIPATION COLLECTIVITES TRAVAUX ELECTRICITE	618 482,00
816	13241		PARTICIPATION COLLECTIVITES TRAVAUX RESEAUX TELECOM	1 154 386,00
93	13218		SUBVENTION ETAT AUTRES	2 500,00
Chapitre 45 - Opérations pour compte de tiers				77 000,00
93	458224		PREMIAN CHAUFFERIE BOIS GRANULES	2 000,00
93	458229		CC CEVENNES CHAUFFERIE BOIS ST BAUZILLE DE PUTOIS	-35 000,00
93	458241	REEL	VAILHAUQUES CHAUFFERIE BOIS SALLE POLYVALENTE	5 000,00
93	458243		VILLEVEYRAC CHAUFFERIE BOIS ANCIENNE ECOLE DES FILLES	15 000,00
93	458244		VILLEVEYRAC CHAUFFERIE ESPACE FERDINAND BUISSON	90 000,00
DEPENSES D'INVESTISSEMENT				6 554 192,70
01	001	REEL	SOLDE D'EXECUTION D'INV. REPORTÉ - affectation complémentaire	71 042,70
Chapitre 13 - Subventions d'équipement				15 000,00
816	13241	REEL	REMBOURSEMENTS AUX COMMUNES MEMBRES	15 000,00
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées				250 000,00
	1641	REEL	EMPRUNTS EN EUROS	250 000,00
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles				380 000,00
814	2031		FRAIS D'ETUDES RESEAUX EP	20 000,00
816	2031	REEL	FRAIS D'ETUDES RESEAUX ELECTRICITE	310 000,00
816	2031		FRAIS D'ETUDES RESEAUX TELECOMMUNICATION	50 000,00
Chapitre 21 Immobilisations corporelles				11 150,00
020	2182	REEL	MATERIEL DE TRANSPORT	11 150,00
Chapitre 23 - Immobilisations en cours				5 750 000,00
814	2317		TRAVAUX RESEAUX EP	650 000,00
814	2317	REEL	TRAVAUX FCI AIRAGF PURIFIC. TRANSFERT COMPTENC.F	900 000,00
816	2317		TRAVAUX RESEAUX ELEC	3 200 000,00
816	2317		TRAVAUX RESEAUX FT	1 000 000,00
Chapitre 45 - Opérations pour compte de tiers				77 000,00
93	458124		PREMIAN CHAUFFERIE BOIS GRANULES	2 000,00
93	458129		CC CEVENNES CHAUFFERIE BOIS ST BAUZILLE DE PUTOIS	-35 000,00
93	458141	REEL	VAILHAUQUES CHAUFFERIE BOIS SALLE POLYVALENTE	5 000,00
93	458143		VILLEVEYRAC CHAUFFERIE BOIS ANCIENNE ECOLE DES FILLES	15 000,00
93	458144		VILLEVEYRAC CHAUFFERIE ESPACE FERDINAND BUISSON	90 000,00

- **DONNE** délégation à Monsieur le Président afin de transmettre à Monsieur le Préfet et à Monsieur le Payeur Départemental l'ensemble des documents dans les délais fixés par les lois et règlements en vigueur.
- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

<p>Le Président :</p> <ul style="list-style-type: none"> - certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, - informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. 	<p>Fait et délibéré en séance</p> <p>Le 23/05/2019,</p> <p>Le Président d'Hérault Energies,</p>  <p>Jacques RIGAUD</p> 
---	--



Délibération du Comité syndical

N° CS28-2019

Séance du 23/05/2019

**Syndicat Mixte d'Energies du
Département de l'Hérault**

L'an deux mil dix-neuf, le 23 du mois de mai à 14h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du comité syndical d'Hérault Energies, sous la présidence de Monsieur Jacques RIGAUD, Président, dûment convoqués le 09 mai 2019.

PRESENTS : M. Jacques RIGAUD en qualité de représentant du Conseil Départemental.

M. Gérard BARO, M. Francis BOUTES, M. Michel BOZZARELLI, M. CARRIERE Michel, M. Philippe LAGARDE, M. Jacques LIBRETTI, M. Richard PITAVALE, M. Patrick SOL, en qualité de représentants des communes.

M. Max ALLIES, M. Francis PRATX, M. Daniel RENAUD, M. Marc ROUDIL, M. Serge PESCE en qualité de représentants des EPCI.

EXCUSES : M. Jean-Luc FALIP, Mme Julie GARCIN-SAUDO, M. Jacques ADGE, M. Philippe DOUTREMEPUICH, M. Vincent GAUDY, Mme Lydie GLEIZES, M. Daniel VIALA, M. Jacques PEYRAS, M. Luc ZENON, M. Laurent JAOWL, M. Jean- Marc LUSSERT, Mme Eliane LLIORET, Mme Stéphanie JANIN, Mme Isabelle GUIRAUD, Mme Patricia MIRALLES,

Ont donné pouvoir : M. Jean-Luc FALIP à M. Jacques RIGAUD, Mme Julie GARCIN-SAUDO à M. Francis BOUTES, M. Philippe DOUTREMEPUICH à M. Philippe LAGARDE, M. Christophe MORGO à M. Max ALLIES, Mme Lydie GLEIZES à M. Michel BOZZARELLI, M. Jacques PEYRAS à M. Daniel RENAUD, M. Jacques ADGE à M. Gérard BARO.

Absents : M. Kléber MESQUIDA, M. Philippe VIDAL, Mme Bernadette VIGNON, Mme Nicole MORERE, M. Guillaume FABRE, M. Michaël DELAFOSSE, M. Daniel GUIBAL.

Autre personne excusée : M. Thierry DAVIN Payeur Départemental

Le secrétariat a été assuré par : M. Michel CARRIERE

Nombre de membres titulaires en exercice	36
Nombre de membres présents	14
Nombre de membres représentés	7
Nombre de suffrage exprimés	21
Votes pour	21
Votes contre	
Abstentions	

Objet : Réalisation d'un emprunt de 5 M€ : autorisation de signature

Monsieur le vice-président Francis BOUTES expose : Afin d'optimiser le financement de ses investissements et conformément au Budget Primitif 2019 Hérault Energies a lancé une consultation auprès des organismes bancaires afin de réaliser un emprunt de 5 M€. Huit établissements bancaires ont été consultés et cinq ont remis une offre.

Après avoir pris connaissance des différentes offres, le comité syndical :

- **ACCEPTE** de contracter auprès de la Société Générale un emprunt de **5 000 000 €** dont les caractéristiques sont les suivantes :

- **Montant total** : 5 000 000 euros

Le prêt est consenti jusqu'au 14/06/2034 et s'amortira sur 15 ans à compter de la date de consolidation fixée au 14/06/2019.

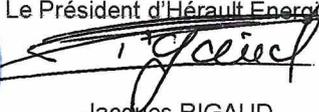
Phase de consolidation : D'un commun accord entre la Société Générale et Hérault Energies, il est décidé de procéder à la mise en place d'un tirage de consolidation à « Taux Fixe de Marché » sur le contrat « Taux de Marché » selon les conditions présentées ci – dessous :

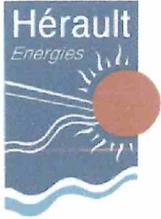
- Montant : 5 000 000 euros
- Date de départ : 14/06/2019
- Maturité : 14/06/2034 (durée 15 ans)
- Amortissement : Trimestriel – Progressif
- Périodicité : Trimestrielle
- Base de calcul : 30/360
- Taux d'intérêts :

Chaque périodicité du 14/06/2019 au 14/06/2034 : **0.99%**

Soulte de rupture des conditions financières : L'emprunteur devra régler à la SG une soulte de rupture des conditions financières correspondant aux coûts de dénouement , pertes et frais supportés ou réputés supportés par la SG résultant notamment de l'absence de décaissement, du non-respect des paramètres d'application du taux tels que figurant dans la Confirmation, de la modification des dates et des montants de remboursement prévus, de l'exigibilité anticipée du Prêt , du remboursement anticipé du Prêt ou encore de la survenance de tout cas de résiliation du Prêt. Dans l'hypothèse où la soulte de dénouement de rupture des conditions financières constituerait un gain net pour la SG, ledit gain sera reversé par la SG à l'Emprunteur.

- **AUTORISE** le Président à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales de contrat de prêt.
- **AUTORISE** Le Président à signer l'ensemble des autres documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

<p>Le Président :</p> <p>-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,</p> <p>- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.</p>	<p>Fait et délibéré en séance</p> <p>Le 23/05/ 2019,</p> <p>Le Président d'Hérault Energies,</p>  <p>Jacques RIGAUD</p> 
---	---



Délibération du Comité syndical

N° CS29-2019

Séance du 23/05/2019

**Syndicat Mixte d'Energies du
Département de l'Hérault**

L'an deux mil dix-neuf, le 23 du mois de mai à 14h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du comité syndical d'Hérault Energies, sous la présidence de Monsieur Jacques RIGAUD, Président, dûment convoqués le 09 mai 2019.

PRESENTS : M. Jacques RIGAUD en qualité de représentant du Conseil Départemental.

M. Gérard BARO, M. Francis BOUTES, M. Michel BOZZARELLI, M. CARRIERE Michel, M. Philippe LAGARDE, M. Jacques LIBRETTI, M. Richard PITAVAL, M. Patrick SOL, en qualité de représentants des communes.

M. Max ALLIES, M. Francis PRATX, M. Daniel RENAUD, M. Marc ROUDIL, M. Serge PESCE en qualité de représentants des EPCI.

EXCUSES : M. Jean-Luc FALIP, Mme Julie GARCIN-SAUDO, M. Jacques ADGE, M. Philippe DOUTREMEPUICH, M. Vincent GAUDY, Mme Lydie GLEIZES, M. Daniel VIALA, M. Jacques PEYRAS, M. Luc ZENON, M. Laurent JAOU, M. Jean-Marc LUSSERT, Mme Eliane LLIORRET, Mme Stéphanie JANIN, Mme Isabelle GUIRAUD, Mme Patricia MIRALLES,

Ont donné pouvoir : M. Jean-Luc FALIP à M. Jacques RIGAUD, Mme Julie GARCIN-SAUDO à M. Francis BOUTES, M. Philippe DOUTREMEPUICH à M. Philippe LAGARDE, M. Christophe MORGO à M. Max ALLIES, Mme Lydie GLEIZES à M. Michel BOZZARELLI, M. Jacques PEYRAS à M. Daniel RENAUD, M. Jacques ADGE à M. Gérard BARO.

Absents : M. Kléber MESQUIDA, M. Philippe VIDAL, Mme Bernadette VIGNON, Mme Nicole MORERE, M. Guillaume FABRE, M. Michaël DELAFOSSE, M. Daniel GUIBAL.

Autre personne excusée : M. Thierry DAVIN Payeur Départemental

Le secrétariat a été assuré par : M. Michel CARRIERE

Nombre de membres titulaires en exercice	36
Nombre de membres présents	14
Nombre de membres représentés	7
Nombre de suffrage exprimés	21
Votes pour	21
Votes contre	
Abstentions	

Objet : Admissions en non-valeur

Monsieur le vice-président Francis BOUTES expose : Monsieur le Payeur Départemental demande au Président de présenter un état des créances irrécouvrables. Il s'agit en l'espèce de créances du syndicat pour lesquelles le comptable du Trésor n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement.

Aucun nouveau moyen de poursuite n'étant possible il appartient au comité syndical de statuer sur l'admission en non-valeur de ces créances.

Les crédits nécessaires ont été ouverts lors du budget supplémentaire du budget principal

Après en avoir délibéré, le comité syndical,

Vu les crédits inscrits au budget primitif et au budget supplémentaire 2019,

Vu l'état des créances irrécouvrables présenté par Monsieur le Payeur Départemental,

- **PRONONCE** l'admission en non-valeur des créances ci-dessous,

Exercice/Titre	Redevable	Objet	Montant	Reste dû	Motif de la présentation
2010-466	EDF	R2 complément	9 968 ,69	9 601,32	Poursuite sans effet
2010-560	EDF	Article 8 CERS	15 500,13	7 467,74	Poursuite sans effet
2016-86	LUMICONTROL	Avoir sur DIAG EP	6 480,00	1 117,00	Clôture insuffisance actif
2016-1142	ALTERNA	TCFE	1 313,59	22,12	Inférieur au seuil de poursuite
2016-1183	PLANETE OUI	TCFE	1 151,23	1 151,23	Clôture insuffisance actif
2017-5	PLANETE OUI	TCFE	785,60	785,60	Clôture insuffisance actif
2018-770	MAIRIE LAGAMAS		68,40	0.35	Inférieur au seuil de poursuite
2018-1281	ENOVOS	TCFE	1 157,71	0.60	Inférieur au seuil de poursuite
TOTAL			36 425,62	20 145,96	

- **AUTORISE** le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette décision.

<p>Le Président :</p> <ul style="list-style-type: none"> - certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, - informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. 	<p>Fait et délibéré en séance</p> <p>Le 23/05/2019,</p> <p>Le Président d'Hérault Energies</p>  <p>Jacques RIGAUD</p> 
---	--



Délibération du Comité syndical

N° CS30-2019

Séance du 23/05/2019

**Syndicat Mixte d'Energies du
Département de l'Hérault**

L'an deux mil dix-neuf, le 23 du mois de mai à 14h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du comité syndical d'Hérault Energies, sous la présidence de Monsieur Jacques RIGAUD, Président, dûment convoqués le 09 mai 2019.

PRESENTS : M. Jacques RIGAUD en qualité de représentant du Conseil Départemental.

M. Gérard BARO, M. Francis BOUTES, M. Michel BOZZARELLI, M. CARRIERE Michel, M. Philippe LAGARDE, M. Jacques LIBRETTI, M. Richard PITAVAL, M. Patrick SOL, en qualité de représentants des communes.

M. Max ALLIES, M. Francis PRATX, M. Daniel RENAUD, M. Marc ROUDIL, M. Serge PESCE en qualité de représentants des EPCI.

EXCUSES : M. Jean-Luc FALIP, Mme Julie GARCIN-SAUDO, M. Jacques ADGE, M. Philippe DOUTREMEPUICH, M. Vincent GAUDY, Mme Lydie GLEIZES, M. Daniel VIALA, M. Jacques PEYRAS, M. Luc ZENON, M. Laurent JAOLU, M. Jean-Marc LUSSERT, Mme Eliane LLIORET, Mme Stéphanie JANIN, Mme Isabelle GUIRAUD, Mme Patricia MIRALLES,

Ont donné pouvoir : M. Jean-Luc FALIP à M. Jacques RIGAUD, Mme Julie GARCIN-SAUDO à M. Francis BOUTES, M. Philippe DOUTREMEPUICH à M. Philippe LAGARDE, M. Christophe MORGO à M. Max ALLIES, Mme Lydie GLEIZES à M. Michel BOZZARELLI, M. Jacques PEYRAS à M. Daniel RENAUD, M. Jacques ADGE à M. Gérard BARO.

Absents : M. Kléber MESQUIDA, M. Philippe VIDAL, Mme Bernadette VIGNON, Mme Nicole MORERE, M. Guillaume FABRE, M. Michaël DELAFOSSE, M. Daniel GUIBAL.

Autre personne excusée : M. Thierry DAVIN Payeur Départemental

Le secrétariat a été assuré par : M. Michel CARRIERE

Nombre de membres titulaires en exercice	36
Nombre de membres présents	14
Nombre de membres représentés	7
Nombre de suffrage exprimés	21
Votes pour	21
Votes contre	
Abstentions	

Objet : Subventions Eclairage Public : seconde répartition 2019

Monsieur le vice-président Gérard BARO expose : compte tenu des demandes d'aides instruites à ce jour et de l'urgence de certaines opérations une seconde répartition du programme 2018 Eclairage Public est soumise à l'approbation du comité syndical.

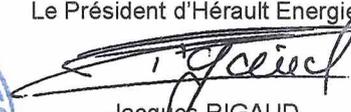
Après en avoir délibéré, le comité syndical,

- **DECIDE** d'attribuer les subventions suivantes :

o **Enveloppe Eclairage Public Communes**

Commune	Intitulé Opération	MOA	Montant maxi subventionnable HT	Subvention	Taux
Programme Communes 2019			24 522,32	18 391,74	
ALIGNAN DU VENT	Renforcement Av de Pezenas	HE	4 522,32	3 391,74	75%
LAURENS	Ancienne route nationale, Av de Beziers et rue du Terras	HE	20 000,00	15 000,00	75%

- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

<p>Le Président :</p> <ul style="list-style-type: none">- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.	<p>Fait et délibéré en séance</p> <p>Le 23/05/2019,</p> <p>Le Président d'Hérault Energies,</p>  <p>Jacques RIGAUD</p> 
--	--



Délibération du Comité syndical

N° CS31-2019

Séance du 23/05/2019

**Syndicat Mixte d'Energies du
Département de l'Hérault**

L'an deux mil dix-neuf, le 23 du mois de mai à 14h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du comité syndical d'Hérault Energies, sous la présidence de Monsieur Jacques RIGAUD, Président, dûment convoqués le 09 mai 2019.

PRESENTS : M. Jacques RIGAUD en qualité de représentant du Conseil Départemental.

M. Gérard BARO, M. Francis BOUTES, M. Michel BOZZARELLI, M. CARRIERE Michel, M. Philippe LAGARDE, M. Jacques LIBRETTI, M. Richard PITAVAL, M. Patrick SOL, en qualité de représentants des communes.

M. Max ALLIES, M. Francis PRATX, M. Daniel RENAUD, M. Marc ROUDIL, M. Serge PESCE en qualité de représentants des EPCI.

EXCUSES : M. Jean-Luc FALIP, Mme Julie GARCIN-SAUDO, M. Jacques ADGE, M. Philippe DOUTREMEPUICH, M. Vincent GAUDY, Mme Lydie GLEIZES, M. Daniel VIALA, M. Jacques PEYRAS, M. Luc ZENON, M. Laurent JAOU, M. Jean-Marc LUSSERT, Mme Eliane LLIORET, Mme Stéphanie JANIN, Mme Isabelle GUIRAUD, Mme Patricia MIRALLES,

Ont donné pouvoir : M. Jean-Luc FALIP à M. Jacques RIGAUD, Mme Julie GARCIN-SAUDO à M. Francis BOUTES, M. Philippe DOUTREMEPUICH à M. Philippe LAGARDE, M. Christophe MORGO à M. Max ALLIES, Mme Lydie GLEIZES à M. Michel BOZZARELLI, M. Jacques PEYRAS à M. Daniel RENAUD, M. Jacques ADGE à M. Gérard BARO.

Absents : M. Kléber MESQUIDA, M. Philippe VIDAL, Mme Bernadette VIGNON, Mme Nicole MORERE, M. Guillaume FABRE, M. Michaël DELAFOSSE, M. Daniel GUIBAL.

Autre personne excusée : M. Thierry DAVIN Payeur Départemental

Le secrétariat a été assuré par : M. Michel CARRIERE

Nombre de membres titulaires en exercice	36
Nombre de membres présents	14
Nombre de membres représentés	7
Nombre de suffrage exprimés	21
Votes pour	21
Votes contre	
Abstentions	

Objet : Subventions Maîtrise de l'Energie : seconde répartition 2019

Monsieur le vice-président Gérard BARO expose : compte tenu des demandes d'aide instruites à ce jour une seconde répartition du programme 2019 Maîtrise de l'Energie est soumise à l'approbation du comité syndical.

Après en avoir délibéré, le comité syndical,

- **DECIDE d'attribuer les subventions suivantes** :
 - o **Enveloppe MDE Communes**

COLLECTIVITE	TRAVAUX		SUBVENTION	
	Libellé	Montant HT éligible	%	Montant
MDE COMMUNES				
ASSAS	Chaudière mairie	5 181,00	70	3 627,00
CRUZY	Menuiseries ancienne gare	13 033,00	60	7 820,00
LAMALOU LES BAINS	Menuiseries et chauffage de l'école maternelle	41 335,15	Plafonné	10 000,00
LE BOSQ	Menuiseries appartement communal	5 115,70	60	3 069,00
LUNAS	Menuiseries logement de la Poste	1 967,34	60	1 180,00
PUISSALICON	Menuiseries salle omnisport	15 720,00	60	9 432,00
ST DREZERY	Menuiseries hôtel de ville	4 240,00	60	2 544,00
ST JEAN DE BUEGES	Menuiseries épicerie	5 540,00	60	3 324,00
ST JEAN DE LA BLAQUIERE	Isolation menuiseries bâtiments communaux	8 524,37	60	5 115,00
ST JEAN DE LA BLAQUIERE	Isolation murs bâtiments communaux	2 624,26	70	1 837,00
ST JEAN DE VEDAS	Menuiseries bâtiments communaux	16 370,90	60	9 823,00
ST GERVAIS SUR MARE	Menuiseries bâtiment scolaire	3 350,00	60	2 010,00
VAILHAUQUES	Isolation bâtiments école	34 164,00	Plafonné	10 000,00
			TOTAL	69 781,00

o **Enveloppe Programme Spécial MDE Communes**

COLLECTIVITE	TRAVAUX		SUBVENTION	
	Libellé	Montant HT éligible	%	Montant
MDE SPECIAL COMMUNES				
VAILHAUQUES	Pompes à chaleur avec GTC école maternelle	4 964,50	80	3 972,00

- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

<p>Le Président :</p> <ul style="list-style-type: none"> - certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, - informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. 	<p>Fait et délibéré en séance</p> <p>Le 23/05/2019,</p> <p>Le Président d'Hérault Energies,</p>  <p>Jacques RIGAUD</p> 
---	--



Délibération du Comité syndical

N° CS32-2019

Séance du 23/05/2019

**Syndicat Mixte d'Energies du
Département de l'Hérault**

L'an deux mil dix-neuf, le 23 du mois de mai à 14h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du comité syndical d'Hérault Energies, sous la présidence de Monsieur Jacques RIGAUD, Président, dûment convoqués le 09 mai 2019.

PRESENTS : M. Jacques RIGAUD en qualité de représentant du Conseil Départemental.
M. Gérard BARO, M. Francis BOUTES, M. Michel BOZZARELLI, M. CARRIERE Michel, M. Philippe LAGARDE, M. Jacques LIBRETTI, M. Richard PITAVAL, M. Patrick SOL, en qualité de représentants des communes.
M. Max ALLIES, M. Francis PRATX, M. Daniel RENAUD, M. Marc ROUDIL, M. Serge PESCE en qualité de représentants des EPCI.

EXCUSES : M. Jean-Luc FALIP, Mme Julie GARCIN-SAUDO, M. Jacques ADGE, M. Philippe DOUTREMEPUICH, M. Vincent GAUDY, Mme Lydie GLEIZES, M. Daniel VIALA, M. Jacques PEYRAS, M. Luc ZENON, M. Laurent JAOU, M. Jean-Marc LUSSERT, Mme Eliane LLIORET, Mme Stéphanie JANIN, Mme Isabelle GUIRAUD, Mme Patricia MIRALLES,

Ont donné pouvoir : M. Jean-Luc FALIP à M. Jacques RIGAUD, Mme Julie GARCIN-SAUDO à M. Francis BOUTES, M. Philippe DOUTREMEPUICH à M. Philippe LAGARDE, M. Christophe MORGO à M. Max ALLIES, Mme Lydie GLEIZES à M. Michel BOZZARELLI, M. Jacques PEYRAS à M. Daniel RENAUD, M. Jacques ADGE à M. Gérard BARO.

Absents : M. Kléber MESQUIDA, M. Philippe VIDAL, Mme Bernadette VIGNON, Mme Nicole MORERE, M. Guillaume FABRE, M. Michaël DELAFOSSE, M. Daniel GUIBAL.

Autre personne excusée : M. Thierry DAVIN Payeur Départemental

Le secrétariat a été assuré par : M. Michel CARRIERE

Nombre de membres titulaires en exercice	36
Nombre de membres présents	14
Nombre de membres représentés	7
Nombre de suffrage exprimés	21
Votes pour	21
Votes contre	
Abstentions	

Objet : Programme HERABLE : opération pour compte de tiers et autorisation de demande de subventions

Monsieur le vice-président Gérard BARO expose : dans le cadre du programme HERABLE la commune de VILLEVEYRAC souhaite installer une seconde chaufferie bois sur l'« Espace Ferdinand Buisson » et sollicite Hérault Energies pour réaliser pour son compte ce projet dont le coût est estimé à 90 000 € TTC.
L'étude de faisabilité étant favorable il convient d'une part d'accepter sa réalisation par Hérault Energies pour le compte de la commune de VILLEVEYRAC et d'autre part d'autoriser le Président à solliciter le financement des partenaires et notamment la Région Occitanie, l'ADEME et le Département de L'Hérault.

Après en avoir délibéré, le comité syndical,

- **ACCEPTE** de réaliser pour le compte de la commune de VILLEVEYRAC, l'opération « Installation d'une chaufferie bois sur l'Espace Ferdinand Buisson », dont le coût est estimé à 90 000 € TTC,
- **AUTORISE** le Président à solliciter les aides financières les plus élevées possibles auprès de la Région Occitanie, l'ADEME et le Département de l'Hérault,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention à intervenir avec la commune de VILLEVEYRAC ainsi que l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

<p>Le Président :</p> <ul style="list-style-type: none">- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.	<p>Fait et délibéré en séance</p> <p>Le 23/05/2019,</p> <p>Le Président d'Hérault Energies,</p>  <p>Jacques RIGAUD</p> 
--	---



Délibération du Comité syndical

N° CS33-2019

Séance du 23/05/2019

**Syndicat Mixte d'Energies du
Département de l'Hérault**

L'an deux mil dix-neuf, le 23 du mois de mai à 14h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du comité syndical d'Hérault Energies, sous la présidence de Monsieur Jacques RIGAUD, Président, dûment convoqués le 09 mai 2019.

PRESENTS : M. Jacques RIGAUD en qualité de représentant du Conseil Départemental.

M. Gérard BARO, M. Francis BOUTES, M. Michel BOZZARELLI, M. CARRIERE Michel, M. Philippe LAGARDE, M. Jacques LIBRETTI, M. Richard PITAVAL, M. Patrick SOL, en qualité de représentants des communes.

M. Max ALLIES, M. Francis PRATX, M. Daniel RENAUD, M. Marc ROUDIL, M. Serge PESCE en qualité de représentants des EPCI.

EXCUSES : M. Jean-Luc FALIP, Mme Julie GARCIN-SAUDO, M. Jacques ADGE, M. Philippe DOUTREMEPUICH, M. Vincent GAUDY, Mme Lydie GLEIZES, M. Daniel VIALA, M. Jacques PEYRAS, M. Luc ZENON, M. Laurent JAOU, M. Jean-Marc LUSSERT, Mme Eliane LLIORRET, Mme Stéphanie JANIN, Mme Isabelle GUIRAUD, Mme Patricia MIRALLES,

Ont donné pouvoir : M. Jean-Luc FALIP à M. Jacques RIGAUD, Mme Julie GARCIN-SAUDO à M. Francis BOUTES, M. Philippe DOUTREMEPUICH à M. Philippe LAGARDE, M. Christophe MORGO à M. Max ALLIES, Mme Lydie GLEIZES à M. Michel BOZZARELLI, M. Jacques PEYRAS à M. Daniel RENAUD, M. Jacques ADGE à M. Gérard BARO.

Absents : M. Kléber MESQUIDA, M. Philippe VIDAL, Mme Bernadette VIGNON, Mme Nicole MORERE, M. Guillaume FABRE, M. Michaël DELAFOSSE, M. Daniel GUIBAL.

Autre personne excusée : M. Thierry DAVIN Payeur Départemental

Le secrétariat a été assuré par : M. Michel CARRIERE

Nombre de membres titulaires en exercice	36
Nombre de membres présents	14
Nombre de membres représentés	7
Nombre de suffrage exprimés	21
Votes pour	21
Votes contre	
Abstentions	

Objet : Transfert de la compétence « Investissement Eclairage Public »

Monsieur le vice-président Gérard BARO expose : trois nouvelles collectivités ont délibéré favorablement pour le transfert de la compétence « Investissement Eclairage Public » à Hérault Energies.

Il précise que ces demandes portent à 140 le nombre de collectivités ayant transféré cette compétence au syndicat. Conformément aux statuts du syndicat il revient au comité syndical de statuer sur ces demandes de transfert.

Après en avoir délibéré, le comité syndical,

- **ACCEPTE** à compter du 1^{er} juin 2019, le transfert à Hérault Energies de la compétence « Investissement Eclairage Public » telle que décrite à l'article 3.4 des statuts du syndicat, pour les collectivités suivantes

COMMUNE	DATE DE LA DELIBERATION
POUJOLS	14/03/2019
ST MAURICE NAVACELLES	10/04/2019
OUPÍA	18/04/2019

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

<p>Le Président :</p> <ul style="list-style-type: none">- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.	<p>Fait et délibéré en séance</p> <p>Le 23/05/2019,</p> <p>Le Président d'Hérault Energies,</p> <p> Jacques RIGAUD</p> 
--	--



Délibération du Comité syndical

N° CS34-2019

Séance du 23/05/2019

**Syndicat Mixte d'Energies du
Département de l'Hérault**

L'an deux mil dix-neuf, le 23 du mois de mai à 14h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du comité syndical d'Hérault Energies, sous la présidence de Monsieur Jacques RIGAUD, Président, dûment convoqués le 09 mai 2019.

PRESENTS : M. Jacques RIGAUD en qualité de représentant du Conseil Départemental.

M. Gérard BARO, M. Francis BOUTES, M. Michel BOZZARELLI, M. CARRIERE Michel, M. Philippe LAGARDE, M. Jacques LIBRETTI, M. Richard PITAVAL, M. Patrick SOL, en qualité de représentants des communes.

M. Max ALLIES, M. Francis PRATX, M. Daniel RENAUD, M. Marc ROUDIL, M. Serge PESCE en qualité de représentants des EPCI.

EXCUSES : M. Jean-Luc FALIP, Mme Julie GARCIN-SAUDO, M. Jacques ADGE, M. Philippe DOUTREMEPUICH, M. Vincent GAUDY, Mme Lydie GLEIZES, M. Daniel VIALA, M. Jacques PEYRAS, M. Luc ZENON, M. Laurent JAOU, M. Jean-Marc LUSSERT, Mme Eliane LLIORET, Mme Stéphanie JANIN, Mme Isabelle GUIRAUD, Mme Patricia MIRALLES,

Ont donné pouvoir : M. Jean-Luc FALIP à M. Jacques RIGAUD, Mme Julie GARCIN-SAUDO à M. Francis BOUTES, M. Philippe DOUTREMEPUICH à M. Philippe LAGARDE, M. Christophe MORGO à M. Max ALLIES, Mme Lydie GLEIZES à M. Michel BOZZARELLI, M. Jacques PEYRAS à M. Daniel RENAUD, M. Jacques ADGE à M. Gérard BARO.

Absents : M. Kléber MESQUIDA, M. Philippe VIDAL, Mme Bernadette VIGNON, Mme Nicole MORERE, M. Guillaume FABRE, M. Michaël DELAFOSSE, M. Daniel GUIBAL.

Autre personne excusée : M. Thierry DAVIN Payeur Départemental

Le secrétariat a été assuré par : M. Michel CARRIERE

Nombre de membres titulaires en exercice	36
Nombre de membres présents	14
Nombre de membres représentés	7
Nombre de suffrage exprimés	21
Votes pour	21
Votes contre	
Abstentions	

Objet : Avenant à l'accord cadre GAE 2020 Fourniture Energie : autorisation de procéder à de « l'achat clic »

Monsieur le vice-président Francis BOUTES expose : Avec les évolutions des prix du marché de l'Energie électricité, le groupement d'achat d'énergies doit adapter sa stratégie d'achat. Hérault énergies, en tant que coordonnateur du groupement, souhaite recourir à une nouvelle possibilité d'achat dite « achat clic ».

Le principe : retenir un fournisseur d'énergie pendant une période définie (généralement 2 ans c'est-à-dire la durée du marché subséquent) sur la base d'une consultation permettant de fixer les niveaux de rémunérations des fournisseurs et les différents coefficients relatifs aux segments de consommations (C1, C2, C3, C4, C5, ex : tarifs bleus, jaunes et verts, heures été hiver, pleines creuses).

Dès lors ce fournisseur, titulaire du marché subséquent, sera l'acheteur pour le compte du groupement de commandes, sur le marché de l'électricité. Le coordonnateur donnera un ou plusieurs ordres d'achats en

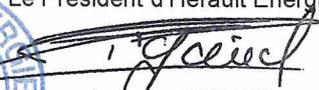
fonction des cours du marché de l'Energie. Le prix bloqué servira de base pour la facturation auprès des membres du groupement.

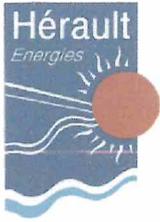
Cette procédure doit donner plus de souplesse et de réactivité lors de la consultation des fournisseurs retenus à l'accord-cadre.

Sa mise en œuvre nécessite la signature d'un avenant à l'accord cadre GAE 2020.

Après en avoir délibéré, le comité syndical,

- **AUTORISE** le recours à la procédure dite de « l'achat clic » pour la fourniture d'Energies dans le cadre de l'accord cadre GAE 2020,
- **AUTORISE** le Président à signer les avenants à intervenir avec les titulaires des lots 1 et 2, soit EDF, ENGIE et ALTERNA, seuls concernés et en capacité de répondre à cette procédure,
- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des autres documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

<p>Le Président :</p> <ul style="list-style-type: none">- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.	<p>Fait et délibéré en séance</p> <p>Le 23/05/2019,</p> <p>Le Président d'Hérault Energies,</p>  <p>Jacques RIGAUD</p> 
--	---



Délibération du Comité syndical

N° CS35-2019

Séance du 23/05/2019

**Syndicat Mixte d'Energies du
Département de l'Hérault**

L'an deux mil dix-neuf, le 23 du mois de mai à 14h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du comité syndical d'Hérault Energies, sous la présidence de Monsieur Jacques RIGAUD, Président, dûment convoqués le 09 mai 2019.

PRESENTS : M. Jacques RIGAUD en qualité de représentant du Conseil Départemental.

M. Gérard BARO, M. Francis BOUTES, M. Michel BOZZARELLI, M. CARRIERE Michel, M. Philippe LAGARDE, M. Jacques LIBRETTI, M. Richard PITAVAL, M. Patrick SOL, en qualité de représentants des communes.

M. Max ALLIES, M. Francis PRATX, M. Daniel RENAUD, M. Marc ROUDIL, M. Serge PESCE en qualité de représentants des EPCI.

EXCUSES : M. Jean-Luc FALIP, Mme Julie GARCIN-SAUDO, M. Jacques ADGE, M. Philippe DOUTREMEPUICH, M. Vincent GAUDY, Mme Lydie GLEIZES, M. Daniel VIALA, M. Jacques PEYRAS, M. Luc ZENON, M. Laurent JAOL, M. Jean-Marc LUSSERT, Mme Eliane LLIORRET, Mme Stéphanie JANIN, Mme Isabelle GUIRAUD, Mme Patricia MIRALLES,

Ont donné pouvoir : M. Jean-Luc FALIP à M. Jacques RIGAUD, Mme Julie GARCIN-SAUDO à M. Francis BOUTES, M. Philippe DOUTREMEPUICH à M. Philippe LAGARDE, M. Christophe MORGO à M. Max ALLIES, Mme Lydie GLEIZES à M. Michel BOZZARELLI, M. Jacques PEYRAS à M. Daniel RENAUD, M. Jacques ADGE à M. Gérard BARO.

Absents : M. Kléber MESQUIDA, M. Philippe VIDAL, Mme Bernadette VIGNON, Mme Nicole MORERE, M. Guillaume FABRE, M. Michaël DELAFOSSE, M. Daniel GUIBAL.

Autre personne excusée : M. Thierry DAVIN Payeur Départemental

Le secrétariat a été assuré par : M. Michel CARRIERE

Nombre de membres titulaires en exercice	36
Nombre de membres présents	14
Nombre de membres représentés	7
Nombre de suffrage exprimés	21
Votes pour	21
Votes contre	
Abstentions	

Objet : Programmation de travaux sur les réseaux

Monsieur le vice-président Gérard BARO présente à l'assemblée un nouveau projet de programmation de travaux sur les réseaux au titre l'article 8 ENEDIS et du FACE.

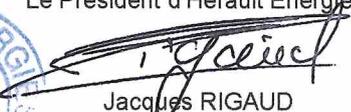
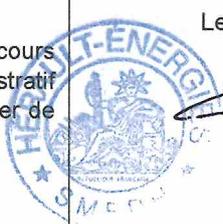
Le comité syndical après en avoir débattu,

- **APPROUVE** la programmation de travaux sur les réseaux électriques au titre de l'exercice 2019 conformément aux listes ci-après :

Commune	Intitulé Opération	Montant maxi subventionnable HT	Participation ENEDIS 40%
ARTICLE 8 2019 - ENEDIS - Maitrise d'ouvrage HERAULT ENERGIES		32 703,99	13 081,60
GIGEAN	Rue et Impasse de l'Evêché	32 703,99	13 081,60

Commune	Intitulé Opération	Montant maxi subventionnable HT	Participation FACE 80%	Autofinancement HE 20%
FACE Extension 2019		82 402,34	65 921,87	-
AUMELAS	Alimentation STEP - Mas Cabrials	15 120,00	12 096,00	-
CELLES	Extension village de Celles	59 100,05	47 280,04	-
LAUROUX	Alimentation station de relevage village	8 182,29	6 545,83	-
Reliquats FACE Renforcement 2017		303 833,78	243 067,01	60 766,77
ALIGNAN DU VENT	Renforcement Av de Pezenas	29 390,63	23 512,50	5 878,13
JONCELS	Hameau de Joncelets	207 681,28	166 145,02	41 536,26
MONS LA TRIVALLE	Renforcement poste FANC suite à PC M. Barjou Roger	51 490,29	41 192,23	10 298,06
NEBIAN	Renforcement départs BT poste "Mairie"	15 271,58	12 217,26	3 054,32

- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

<p>Le Président :</p> <ul style="list-style-type: none"> - certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, - informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. 	<p>Fait et délibéré en séance</p> <p>Le 23/05/2019,</p> <p>Le Président d'Hérault Energies,</p>  <p>Jacques RIGAUD</p> 
---	---



Délibération du Comité syndical

N° CS36-2019

Séance du 23/05/2019

**Syndicat Mixte d'Energies du
Département de l'Hérault**

L'an deux mil dix-neuf, le 23 du mois de mai à 14h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du comité syndical d'Hérault Energies, sous la présidence de Monsieur Jacques RIGAUD, Président, dûment convoqués le 09 mai 2019.

PRESENTS : M. Jacques RIGAUD en qualité de représentant du Conseil Départemental.

M. Gérard BARO, M. Francis BOUTES, M. Michel BOZZARELLI, M. CARRIERE Michel, M. Philippe LAGARDE, M. Jacques LIBRETTI, M. Richard PITAVAL, M. Patrick SOL, en qualité de représentants des communes.

M. Max ALLIES, M. Francis PRATX, M. Daniel RENAUD, M. Marc ROUDIL, M. Serge PESCE en qualité de représentants des EPCI.

EXCUSES : M. Jean-Luc FALIP, Mme Julie GARCIN-SAUDO, M. Jacques ADGE, M. Philippe DOUTREMEPUICH, M. Vincent GAUDY, Mme Lydie GLEIZES, M. Daniel VIALA, M. Jacques PEYRAS, M. Luc ZENON, M. Laurent JAOL, M. Jean-Marc LUSSERT, Mme Eliane LLIORET, Mme Stéphanie JANIN, Mme Isabelle GUIRAUD, Mme Patricia MIRALLES,

Ont donné pouvoir : M. Jean-Luc FALIP à M. Jacques RIGAUD, Mme Julie GARCIN-SAUDO à M. Francis BOUTES, M. Philippe DOUTREMEPUICH à M. Philippe LAGARDE, M. Christophe MORGO à M. Max ALLIES, Mme Lydie GLEIZES à M. Michel BOZZARELLI, M. Jacques PEYRAS à M. Daniel RENAUD, M. Jacques ADGE à M. Gérard BARO.

Absents : M. Kléber MESQUIDA, M. Philippe VIDAL, Mme Bernadette VIGNON, Mme Nicole MORERE, M. Guillaume FABRE, M. Michaël DELAFOSSE, M. Daniel GUIBAL.

Autre personne excusée : M. Thierry DAVIN Payeur Départemental

Le secrétariat a été assuré par : M. Michel CARRIERE

Nombre de membres titulaires en exercice	36
Nombre de membres présents	14
Nombre de membres représentés	7
Nombre de suffrage exprimés	21
Votes pour	21
Votes contre	
Abstentions	

Objet : Etude régionale pour la mobilité durable – Stations hydrogène et GNV (Gaz Naturel pour Véhicules)

Monsieur Gérard BARO, vice-président rappelle qu'afin d'améliorer la qualité de l'air et respecter au mieux leurs engagements climatiques, l'Europe oriente les États membres vers une stratégie de déploiement des carburants alternatifs et de transports décarbonés. En complément de l'électromobilité batterie (déploiement d'infrastructures de recharge), le GNV et l'hydrogène offrent de réelles perspectives pour stocker les énergies renouvelables intermittentes, tout en assurant une mobilité à faible émission. Les Autorités Organisatrices de Distribution d'Énergie compétentes en matière de mobilité au titre de l'article L2224-37 du CGCT ont naturellement toute leur place dans ce déploiement.

Plusieurs syndicats d'énergie d'Occitanie, en se regroupant au sein d'un groupement de commandes dédié, souhaitent engager une étude de potentiel et d'opportunité pour le développement du GNV et de l'hydrogène afin de favoriser une mobilité décarbonée à l'échelle de leur territoire. A ce jour, 8 syndicats se sont manifestés: l'Aude, l'Aveyron, le Gard, l'Hérault, le Lot, la Lozère, les Pyrénées Orientales, le Tarn. Le rapporteur précise que le groupement peut encore être étendu à d'autres collectivités et cela jusqu'à fin juin.

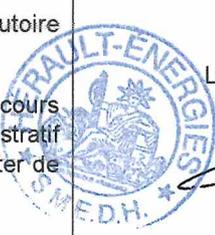
Par ailleurs il indique que la SDE du Tarn et Garonne assurera le rôle de coordonnateur de ce groupement. Le SDE82 en tant que coordonnateur sera chargé d'assister les membres dans la définition de leurs besoins et de centraliser ceux-ci, d'élaborer le dossier de consultation, de signer et notifier le marché. En échange les membres du groupement s'engagent à communiquer leurs besoins en vue de la passation du marché et d'assurer la bonne exécution de leur marché. Le Président présente le détail du projet, notamment les financements susceptibles d'être obtenus tels qu'une subvention de l'ADEME et de la Région.

L'étude permettra d'identifier et de qualifier le potentiel sur les territoires, les freins éventuels, et le cas échéant, les démarches à initier pour permettre le développement des opportunités identifiées pour la production et l'utilisation de GNV et d'hydrogène. L'étude sera conduite dans une logique de viabilité opérationnelle, technique et économique.

La convention de groupement jointe en annexe précise les modalités de fonctionnement du groupement et en particulier les rôles respectifs du coordonnateur et des divers membres. Elle indique en outre que le coordonnateur ne sera pas rémunéré pour l'accomplissement de cette fonction.

Après en avoir délibéré, le comité syndical d'Hérault Energies,

- **ACCEPTE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe du présent rapport,
- **APPROUVE** à l'unanimité l'adhésion d'Hérault Energies au groupement de commandes,
- **AUTORISE** le Président d'Hérault Energies à signer la convention constitutive,
- **APPROUVE** à l'unanimité le rôle de coordonnateur donné au syndicat d'énergie du Tarn et Garonne (SDE82),
- **AUTORISE** le Président du SDE82 à lancer la procédure d'appel d'offres, à signer le marché issu du groupement de commandes et à engager toutes les démarches pour l'obtention des subventions susceptibles d'être accordées sur ce projet.

<p>Le Président :</p> <ul style="list-style-type: none">- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.	<p>Fait et délibéré en séance</p> <p>Le 23/05/2019,</p> <p>Le Président d'Hérault Energies,</p>  <p>Jacques RIGAUD</p> 
--	--



Délibération du Comité syndical

N° CS37-2019

Séance du 23/05/2019

**Syndicat Mixte d'Energies du
Département de l'Hérault**

L'an deux mil dix-neuf, le 23 du mois de mai à 14h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du comité syndical d'Hérault Energies, sous la présidence de Monsieur Jacques RIGAUD, Président, dûment convoqués le 09 mai 2019.

PRESENTS : M. Jacques RIGAUD en qualité de représentant du Conseil Départemental.

M. Gérard BARO, M. Francis BOUTES, M. Michel BOZZARELLI, M. CARRIERE Michel, M. Philippe LAGARDE, M. Jacques LIBRETTI, M. Richard PITAVAL, M. Patrick SOL, en qualité de représentants des communes.

M. Max ALLIES, M. Francis PRATX, M. Daniel RENAUD, M. Marc ROUDIL, M. Serge PESCE en qualité de représentants des EPCI.

EXCUSES : M. Jean-Luc FALIP, Mme Julie GARCIN-SAUDO, M. Jacques ADGE, M. Philippe DOUTREMEPUICH, M. Vincent GAUDY, Mme Lydie GLEIZES, M. Daniel VIALA, M. Jacques PEYRAS, M. Luc ZENON, M. Laurent JAOLU, M. Jean-Marc LUSSERT, Mme Eliane LLIORRET, Mme Stéphanie JANIN, Mme Isabelle GUIRAUD, Mme Patricia MIRALLES,

Ont donné pouvoir : M. Jean-Luc FALIP à M. Jacques RIGAUD, Mme Julie GARCIN-SAUDO à M. Francis BOUTES, M. Philippe DOUTREMEPUICH à M. Philippe LAGARDE, M. Christophe MORGGO à M. Max ALLIES, Mme Lydie GLEIZES à M. Michel BOZZARELLI, M. Jacques PEYRAS à M. Daniel RENAUD, M. Jacques ADGE à M. Gérard BARO.

Absents : M. Kléber MESQUIDA, M. Philippe VIDAL, Mme Bernadette VIGNON, Mme Nicole MORERE, M. Guillaume FABRE, M. Michaël DELAFOSSE, M. Daniel GUIBAL.

Autre personne excusée : M. Thierry DAVIN Payeur Départemental

Le secrétariat a été assuré par : M. Michel CARRIERE

Nombre de membres titulaires en exercice	36
Nombre de membres présents	14
Nombre de membres représentés	7
Nombre de suffrage exprimés	21
Votes pour	21
Votes contre	
Abstentions	

Objet : Subvention à l'association COOPERE 34

Monsieur le Président Jacques RIGAUD expose : Dans le cadre de la valorisation des certificats d'économie d'énergie (CEE), Hérault Energies accompagne depuis plusieurs années l'association COOPERE 34 pour une coordination des animations de sensibilisation sur les énergies auprès des communes s'inscrivant dans le dispositif.

Pour l'année scolaire 2019-2020, COOPERE 34 sollicite une aide de **3 200 €** pour une intervention auprès des écoles de 3 collectivités héraultaises :

- HERAPIAN
- LIGNAN SUR ORB
- ST GERVAIS SUR MARE

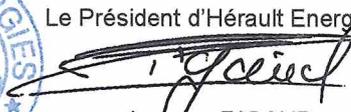
Ce projet répond à un besoin identifié par les collectivités membres d'Hérault Energies pour mener des actions pédagogiques dans l'objectif de :

- Valoriser les économies d'énergies réalisées par le biais des CEE,
- Sensibiliser les enfants du territoire et par leur intermédiaire (pédagogies actives), leurs familles, à la production des énergies, leur utilisation et à la maîtrise de leur consommation.

Les bilans des années précédentes étant très satisfaisants, le Président propose de répondre favorablement à la demande de l'association et invite l'assemblée à en délibérer.

Après en avoir délibéré, le comité syndical,

- **CONSIDERANT** l'intérêt pour HERAULT ENERGIES de mobiliser le secteur associatif pour mener des actions de sensibilisation sur les énergies dans le milieu scolaire et dans le cadre de la valorisation des certificats d'économie d'énergie,
- **DECIDE** d'attribuer une subvention de **3 200 €** à l'association COOPERE 34 au titre de l'année scolaire 2019/2020 et pour des interventions auprès des collectivités suivantes : HEREPIAN, LIGNAN SUR ORB, ST GERVAIS SUR MARE.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget supplémentaire du budget principal,
- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

<p>Le Président :</p> <ul style="list-style-type: none">- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.	<p>Fait et délibéré en séance</p> <p>Le 23/05/2019,</p> <p>Le Président d'Hérault Energies,</p>  <p>Jacques RIGAUD</p> 
--	--